

## Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)

Ref. **EV01-2**  
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures  
Formacode : 12509

Connaître ses obligations pour maîtriser les risques et optimiser ses performances

### Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire

### Personnes concernées :

Responsables et cadres d'établissements artisanaux industriels ou commerciaux, responsables de services sécurité, environnement ou qualité

### Objectifs :

Comprendre la réglementation ICPE pour sécuriser vos démarches administratives  
Savoir trouver les informations relatives aux ICPE  
Identifier les obligations de l'exploitant tout au long de la vie du site  
Acquérir des réflexes dans la gestion de votre site

### Programme :

Qu'est-ce qu'une installation classée pour la protection de l'environnement ?

- Définition
- Régimes de classement
- Nomenclature
- Bilan de classement

Evaluations Environnementales

Ouverture d'un site :

- Démarches à mettre en œuvre
- Déclaration : Cerfa et procédure associée
- Enregistrement : Cerfa et procédure associée
- Autorisation environnementale : Contenu du dossier et procédure associée

Vie du site

- Prescriptions applicables
- Droit d'antériorité
- Modifications apportées aux installations
- Changement d'exploitant
- Incident / Accident

Fermeture du site

- Cessation d'activité
- Mise en sécurité
- Remise en état du site



### **Démarche pédagogique :**

Parcours théorique abordant l'ensemble de la problématique ICPE

Participants: maximum 12

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



### **Evaluation et validation :**

Évaluation continue des stagiaires et délivrance d'une attestation de formation